

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la société « CRIMA », représentée par Monsieur CRIKELER Luc, dont les bureaux se trouvent Avenue de Doiceau 16 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Place Alphonse Bosch, 5-6 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section M n°823K, 823L.

Le projet consiste en la rénovation et la transformation de deux bâtiments comprenant une cellule commerciale et 3 appartements ; que le projet présente les caractéristiques suivantes :

- Les deux bâtiments existants sont réunis en un seul, formant un gabarit de R+2+toit, avec une hauteur sous corniche de 9m31 et 8m86 depuis le niveau fini du trottoir ;
- Le volume est à double pente ; une lucarne en façade avant est réalisée d'une hauteur de 2m58, d'une longueur de 6m60 environ ;
- Un volume arrière neuf est réalisé, d'une hauteur d'environ 2m91 et à toiture plate ;
- Le bâtiment en façade avant est constitué d'un cimentage de ton gris clair pour le rez-de-chaussée ; d'une nouvelle peinture blanche aux étages ; une toiture en ardoises ; des châssis en PVC de ton gris anthracite et des châssis en aluminium de ton gris anthracite au rez-de-chaussée ; en façade arrière un enduit de ton blanc sur isolant ;
- Une emprise au sol d'environ 150 m<sup>2</sup> ;
- Sans emplacement de parking ; 6 emplacements de vélos.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation ; Le projet est en écart au GRU (article 397) : le projet prévoit de maintenir le bâtiment arrière construit en zone de cours et jardin ;

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse [permisurbanisme@wavre.be](mailto:permisurbanisme@wavre.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 19/02/2026 au 05/03/2026 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 4 février 2026